

## CONSULTATION ÉCRITE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté 7 décembre 2020 un premier projet de résolution numéro PP20-14009 intitulé : « Premier projet de résolution PP20-14009 à l'effet de permettre l'agrandissement du stationnement de la propriété située au 3901, rue Jarry Est, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation à l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283). »

L'objet du projet de la résolution est à l'effet d'autoriser l'agrandissement du stationnement de la propriété située au 3901, rue Jarry Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et aux conditions suivantes:

- que le nombre de cases de stationnement total sur la propriété soit de maximum 215;
- qu'au moins une vingtaine de supports à vélos soient installés sur le site pour offrir une alternative à l'utilisation de la voiture;
- de remplacer tous végétaux défectueux, malades ou morts;
- que les travaux soient réalisés dans les 36 mois suivant l'adoption de la résolution de projet particulier.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

La demande déroge à l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatif au nombre maximum de case de stationnement autorisé.

La zone visée par la demande est la zone I04-140.



## 2. CONSULTATION ÉCRITE :

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 4 juillet 2020, ce projet de résolution fera l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours

- du **6 au 20 janvier 2021 à 16 h 00**.

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Voir les consultations publiques en cours » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
  - Nom et prénom
  - Adresse résidentielle
  - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel
- par la poste à l'adresse suivante :
  - Service du greffe
  - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
  - 405, avenue Ogilvy, bureau 200
  - Montréal (Québec) H3N 1M3

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **20 janvier 2021 à 16 h 00** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Au début de la consultation écrite, l'ensemble de la documentation relative au projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Voir les consultations publiques en cours ».

Les commentaires et questions reçus seront compilés à l'intérieur d'un rapport de la consultation écrite qui sera rendu public sur le site Internet de l'arrondissement.

En tout temps, il est possible de rejoindre le responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au 514-868-3495.

**3.** Ce projet vise la zone I04-140 qui se situe entre les boulevards Pie-IX et Robert, la 17<sup>e</sup> Avenue et la rue Jarry Est.

**4.** En vertu de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* A-19.1 ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Fait à Montréal, le 5 janvier 2021

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**